PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le sept du mois de juillet, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurent CAILBAULT, Maire.

Date de la convocation : le 30 juin 2026

Présents :
BARET Chrystel, CAILBAULT Laurent, CAILBAULT Sophie, COUTRET Damien, DOYEN Emilie, POTACZALA Alexis, ROYER Patrick, SIROT Dominique, SIROT Louise, VALLEAU David, VERGNAUD Marie, VERGNAUD Nelly, DELAMAERE Julien et ROMANO COELHO Antonio.

Absents et excusés : CHARBONNEAU Sandie

Procurations : 0

M. DELAMAERE Julien est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026
2. Chantier loisirs : convention avec la MJC 21
3. NATRAN : Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal des réseaux de transport et de distribution de gaz
4. SOREGIES : Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal des réseaux de transport et de distribution de gaz
5. Agence Postale Communale : modification des jours et heures d'ouverture
6. Remplacement du panneau lumineux
7. Climatisation des bâtiments communaux
8. Questions diverses

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

---

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 mai 2026 sous réserve que la numérotation soit corrigée pour correspondre à l'ordre du jour de la convocation.

2. Délibération N° 2026-44 : Chantier Loisirs : Convention avec la MJC 21

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année est organisé un chantier loisirs pour les enfants de la commune.
Il propose de contractualiser avec la MJC 21 pour qu'elle organise et anime un chantier loisirs sur la commune du 20 juillet au 24 juillet 2026
Le thème proposé cette année est : « Autour du bois/Nichoirs »

Le coût de la prestation s'élève à 1 965 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE la réalisation d'un chantier loisirs du 20 juillet au 24 juillet 2026 géré par la MJC 21 et ayant pour thème : « Autour du bois/Nichoirs »**

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec la MJC 21**

3. Délibération N° 2026-45 : NaTran - Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux de transport de gaz

Le Maire informe le Conseil Municipal des règles de calcul des Redevances pour Occupation du Domaine Public (RODP) des communes pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières, codifiées aux articles R.2333-114 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Modalités de calcul de la redevance pour occupation du domaine le public :

- en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- en fonction de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de l'année.
- la recette correspondant au montant de la redevance perçu est inscrite au compte 70323

La Redevance pour Occupation du Domaine le Public n'ayant pas été sollicitée depuis plusieurs années, il est proposé de solliciter une rétroactivité de 2022 à 2025.

Calcul du montant des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

La commune dispose de 68 mètres (L) de canalisations de transport situées sur le domaine public de la commune de Sillars.

Formule de calcul = [(0.035 X L) + 100] X coefficient annuel

- RODP **2022** = [(0.035 X 68) + 100] X 1.31 = **133 €**
- RODP **2023** = [(0.035 X 68) + 100] X 1.39 = **142 €**
- RODP **2024** = [(0.035 X 68) + 100] X 1.42 = **145 €**
- RODP **2025** = [(0.035 X 68) + 100] X 1.43 = **146 €**
- RODP **2026** = [(0.035 X 68) + 100] X 1.45 = **148 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE les Redevances pour Occupation du Domaine Public de la commune par les ouvrages transport et de distribution de gaz pour les années 2022 à 2026.**

- **AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants au groupe NaTran.**

4. Délibération N° 2026-46 : SOREGIES - Redevance d'Occupation du Domaine Public relative au réseau de gaz sur la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal des règles de calcul des Redevances pour Occupation du Domaine Public des communes pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières, codifiées aux articles R.2333-114 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Modalités de calcul de la Redevance pour Occupation du Domaine le Public :

- en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- en fonction de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de l'année.
- la recette correspondant au montant de la redevance perçu est inscrite au compte 70323

La redevance pour occupation du domaine le public n'ayant pas été sollicitée depuis plusieurs années, il est proposé de solliciter une rétroactivité de 2021 à 2025.

Calcul du montant des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

La commune dispose de 285 mètres (L) de réseau de gaz.

Formule de calcul = [(0.035 X L) + 100] X coefficient annuel

- RODP **2021** = [(0.035 X 285) + 100] X 1.27 = **139.67 €**
- RODP **2022** = [(0.035 X 285) + 100] X 1.31 = **144.06 €**
- RODP **2023** = [(0.035 X 285) + 100] X 1.39 = **152.86 €**
- RODP **2024** = [(0.035 X 285) + 100] X 1.42 = **156.16 €**
- RODP **2025** = [(0.035 X 285) + 100] X 1.44 = **158.36 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE les Redevances pour Occupation du Domaine Public pour les réseaux de gaz sur la commune pour les années 2021 à 2025.**

- **AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants au groupe SOREGIES.**

5.a Délibération N° 2026-47 : Jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale au 1er septembre 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale, comme suit, au 1er septembre 2026, pour une plus grande amplitude horaire au public :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45
- Fermée le Mercredi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- **VALIDE les jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale au 1er septembre 2026.**

5.b <u>Jours et horaires d'ouverture de la mairie :</u>

Monsieur le Maire propose d'harmoniser les horaires d'ouverture de la mairie avec ceux de l'agence postale. Actuellement, la mairie est ouverte au public uniquement l'après-midi.

Il est donc proposé d'adopter les horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 ;
- Fermeture le mercredi.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 Contre : 2 Abstentions : 3

À la majorité, le Conseil municipal adopte ces nouveaux horaires d'ouverture.

6. <u>Remplacement du panneau lumineux</u>

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal concernant le remplacement du panneau d'affichage lumineux situé à l'extérieur de la mairie, celui-ci étant devenu obsolète. En effet, l'application permettant son fonctionnement ainsi que sa maintenance ne seront plus disponibles à compter de la fin de l'année.
Des devis établis par l'entreprise Charvet et l'entreprise Prismatronic sont présentés aux membres du Conseil.

Après débat, le Conseil municipal émet les avis suivants concernant le remplacement du panneau d'affichage lumineux extérieur :

Pour : 2 Contre : 11 Abstention : 1

En conséquence, le Conseil municipal décide de ne pas procéder au remplacement immédiat du panneau.

Cette question sera réexaminée lorsque celui-ci ne sera plus en état de fonctionnement.

7. <u>Climatisation des bâtiments communaux</u>

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal concernant l'installation d'un système de climatisation dans les bâtiments communaux (mairie, école et cantine), afin de lancer des études auprès d'entreprises spécialisées.
La salle des fêtes est également évoquée, mais le projet paraît, à ce stade, trop onéreux en raison des travaux complémentaires nécessaires.
La Forge d'Adrien est aussi abordée. La question de la soufflerie et de son intégration dans le bâtiment est soulevée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement des études pour la climatisation de l'école et la cantine.
Concernant la mairie, Le Maire présente des devis. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à donner suite à ce dossier.

8. Questions diverses

- Sophie CAILBAULT : Compte rendu de la Commission Ecole

  - ✓ Gestion de la canicule à l'école :
    Les parents étaient invités, dans la mesure du possible, à venir récupérer leurs enfants à 12 h ou 13 h. Pour les élèves restant à l'école, le service de restauration a été maintenu dans la garderie climatisée.
    Un brumisateur a été installé par les agents communaux autour du grand saule de la cour de l'école.
    La fête de l'école a été reportée au vendredi 3 juillet, date des vacances scolaires.

  - ✓ A ce jour, 50 élèves sont inscrits pour la rentrée 2026-2027

  - ✓ Le rapport d'évaluation de l'école n'est pas encore rendu public, mais plusieurs retours ont déjà été communiqués. Il est notamment recommandé de renforcer les apprentissages fondamentaux et de développer des partenariats et le travail en réseau avec les autres écoles.

  - ✓ L'école a également formulé plusieurs demandes d'aménagement :

    - la pose de panneaux en liège dans la classe de Cécile
    - le remplacement des roues d'un tricycle

  - ✓ Le rehaussement du mur d'entrée de l'école a été évoqué. Les agents communaux procéderont à l'installation de brande.

  - ✓ Jardin partagé : un tableau de permanence doit être mis en place afin d'organiser l'arrosage du jardin pendant les mois de juillet et août.

  - ✓ Végétalisation de la cour : il est proposé de planter un ou deux saules supplémentaires dans la cour de l'école, désormais dénommée « École du Grand Saule ». La plantation d'un mûrier est également envisagée. Cet arbre, à croissance rapide et doté de grandes feuilles, permettrait de créer une surface d'ombrage supplémentaire.

- Stade :

  - ✓ Le Maire propose la création d'une ombrière sur les parkings du lotissement de la Prairie, situés en face du stade. Une ombrière photovoltaïque aurait pu être une solution intéressante, mais, d'après Sorégies, la surface disponible n'est pas suffisamment importante pour rendre viable ce projet. Une ombrière végétalisée pourrait donc être envisagée.

  - ✓ Le Maire informe que concernant la mise aux normes de l'éclairage du stade, la ligue de Football a octroyé à la commune une subvention de 6 700 euros.

- Ressources humaines

  Le Maire informe que :

  - ✓ Anaïs termine son contrat d'apprentissage Petite Enfance à la fin du mois d'août. La collectivité a décidé de ne pas renouveler le dispositif d'apprentissage.

- ✓ Depuis le 1er juin, Corinne bénéficie d'une retraite progressive. Elle est désormais présente trois après-midis par semaine, au lieu de quatre.

- Urbanisme :

Le Maire informe que :

- ✓ Quatre demandes de droit de préemption concernant des ventes immobilières ont été reçues en Mairie. Aucune n'a été retenue.

- ✓ La maison située allée des Rosiers, qui a été mise aux enchères, a été vendue. Son propriétaire, est actuellement hospitalisé avec son accord. Il devrait être accueilli prochainement en EHPAD.
- ✓ Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise mandatée par Habitat de la Vienne concernant la parcelle qui lui est réservée dans le lotissement. Les plans des futurs logements sont présentés au conseil.

- Environnement :

Le Maire informe que :

- ✓ Lors de la Commission Locale d'Information (CLI) de CIVAUX, la commune de Sillars s'est portée volontaire pour participer au dispositif de mesures de la radioactivité.

- ✓ Avoir déposé une plainte à la Gendarmerie, suite à un dépôt sauvage de déchets. Les services de la Gendarmerie se sont rendus sur place afin de procéder aux constatations. Des éléments permettant d'identifier le ou les auteurs ont été retrouvés sur les lieux.

- Voirie :

- ✓ Le Maire informe que les travaux d'aménagement du centre-bourg, sur la D116, débuteront entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août.

- ✓ Pour la mise en sécurité du bourg, le Maire présente les propositions suivantes :

  - ➢ Mise en place d'une **zone 30** sur l'ensemble du bourg, impliquant :
    - o le remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ;
    - o l'installation de panneaux rappelant la priorité à droite ;
    - o la réalisation de marquages « 30 » au sol ou de panneaux « Zone 30 » ;
    - o la pose de silhouettes d'enfants aux abords des secteurs concernés.

  - ➢ Création de passages piétons avec des « dents de requin » afin de renforcer leur visibilité et de créer un effet visuel incitant les automobilistes à ralentir.

  - ➢ Suppression du panneau **STOP** au carrefour de la route de Villeneuve et de la rue de la Poste.

  - ➢ Rétablissement des priorités à droite sur l'ensemble de la commune, à l'exception du carrefour de la D116 (axe Lussac–Montmorillon), impliquant :

- la mise en place de la priorité à droite au lotissement des Églantines ;
- la suppression du « Cédez-le-passage » au rond-point du lotissement des Jonquilles ;
- la mise en place de la priorité à droite à l'intersection de la rue des Chirons et de la Virevolette.

- Mise en sens unique de la rue Saint-Félix, permettant notamment la création de places de stationnement le long de l'église.
- Création de places de stationnement en quinconce rue de la Gare, avec délimitation par des triangles en résine.
- Aménagement d'un parking « arrêt minute » à l'entrée de l'école, à côté de l'abri-bus.
- Installation de panneaux d'entrée et de sortie à Villeneuve.
- Mise en place de contrôles de vitesse par les services de la gendarmerie.

Après débat, le Conseil Municipal

- à 4 voix Pour, 6 voix Contre et 4 Abstentions, s'oppose à la suppression du panneau **STOP** au carrefour de la route de Villeneuve de la rue de la Poste
- à 3 voix Pour, 4 voix Contre et 7 Abstentions, s'oppose à la suppression du « Cédez-le-passage » au rond-point du lotissement des Jonquilles.

Tour de table

- **Louise SIROT** a assisté à la première réunion de la commission Eau, Écologie et Transition Ecologique à la CCVG. Cette réunion avait pour objectif de présenter le fonctionnement et les missions de la commission à l'ensemble des élus. À cette occasion, M. MAGNON a également abordé le PCSI (Plan communal de sauvegarde intercommunal).

- **Patrick ROYER** demande qu'une date soit fixée pour réunir la commission de travail consacrée au PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

- **Marie VERGNAUD** indique que la première réunion de la commission Culture a eu lieu à la CCVG. N'ayant pas pu y assister, elle est dans l'attente du compte rendu.

- **Alexis POTACZALA** : Son voisin a adressé un courrier à la collectivité concernant le raccordement à la fibre.
  Réponse : Un désaccord existe actuellement entre Orange, qui souhaite réaliser un raccordement aérien, et le Département, qui privilégie un raccordement souterrain. Cette situation retarde la mise en œuvre du raccordement.

- **Sophie CAILBAULT** : l'Assemblée Générale de l'association La Forge d'Adrien a eu lieu et il en ressort que de moins en moins de bénévoles sont inscrits.
  L'association aimerait que soit organisée une réunion avec l'ensemble des associations de la commune afin de réfléchir à l'utilisation du lieu. Le lieu était mis à disposition de toutes les associations.
  Une demande de stand de saucisson d'Ardèche concernant le marché d'automne est parvenue en marie ; la demande est rejetée.

- **Dominique SIROT :** signale que les réparations de la route de Fougerolles ne sont pas satisfaisantes.
  Concernant la réserve incendie, le projet a été retoqué par le SDIS.
  La collectivité est donc en attente d'un accord entre Eaux-de-Vienne et le SDIS.

Séance levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu
Le mardi 8 septembre 2026 à 20h30.

Le Maire,
Laurent CAILBAULT

Le Secrétaire de séance,
Julien DELAMAERE